



**Pôle missions support et transverses  
Bureau des Examens post-Baccalauréat  
DEC2**

ce.decbs@ac-montpellier.fr  
Rectorat de Montpellier  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier Cedex 2

## **INSCRIPTION VAE - PRINTEMPS 2026**

### **NOTICE CANDIDAT**

#### **Inscription au diplôme en vue du passage devant le jury**

Les candidats qui déposent leur livret 2 doivent **IMPÉRATIVEMENT** s'inscrire sur le serveur CYCLADES accessible depuis la page internet de l'académie de Montpellier : <http://www.ac-montpellier.fr>

ATTENTION : les candidats qui ne procèdent pas à cette inscription ni à la transmission de leur confirmation d'inscription au Rectorat ne pourront pas être convoqués à l'entretien avec le jury.

Les inscriptions et la transmission des pièces justificatives s'effectuent **exclusivement par voie électronique via la plateforme d'inscription Cyclades.**

Le service des inscriptions sera ouvert **du 19 janvier 2026 à 10 h jusqu'au 30 janvier 2026 à 23 h 59** (heure de Paris).

L'inscription sur Cyclades se fait en 4 étapes :

- Création d'un compte candidat. Si vous possédez déjà un compte, réutiliser les mêmes identifiants.
- Activation du compte dans les 48h en cliquant sur le lien reçu par courriel.
- Inscription à l'examen de son choix via le compte candidat.
- Téléversement de la confirmation d'inscription et des documents justificatifs requis sur l'espace candidat.

#### **Téléversement des pièces justificatives :**

Il est demandé aux candidats de téléverser dans leur espace Cyclades **uniquement les pièces suivantes :**

- la confirmation d'inscription vérifiée, datée et signée
- la photocopie d'une pièce d'identité (recto verso)
- la photocopie des pièces justifiant d'éventuelles dispenses d'épreuves (photocopie de diplôme ou de titre, procès-verbal de délibération de jury de VAE, décision du recteur...) à téléverser dans la rubrique «Attestation de diplôme pour dispense d'épreuve ».

**Cas particuliers des BTS suivants, pour lesquels des attestations sont obligatoires.**

Pour les candidats aux BTS :	Attestation(s) obligatoire(s) :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluides Energies Domotique</li> <li>- Bâtiment</li> <li>- Travaux Publics</li> <li>- Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation</li> <li>- Systèmes constructifs bois et habitat</li> <li>- Architecture en métal : conception et réalisation</li> <li>- Management Economique de la construction</li> <li>- Finitions, aménagement des bâtiments</li> <li>- Maintenance des systèmes option C</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Attestation R 408 de formation aux travaux en hauteur</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance des systèmes option A : Systèmes de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique</li> <li>➔ Attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance des systèmes option B : Systèmes énergétiques et fluidiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique</li> <li>➔ Attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence</li> <li>➔ Attestation de formation à la manipulation des fluides frigorigènes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance des systèmes option C : Systèmes éoliens et option D : Systèmes ascenseurs et élévateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique</li> <li>➔ Attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence</li> <li>➔ Attestation de formation aux travaux en hauteur</li> </ul>